

UD NORD

LES FONDATEURS



« La sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne vas pas dans la poche des actionnaires mais est directement investie pour le bien-être de nos citoyens. Faire appel au budget des contribuables pour la financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons. »

Ambroise Croizat .1946



LES FOSSOYEUSES

Pages 8 - 9

DOSSIER:

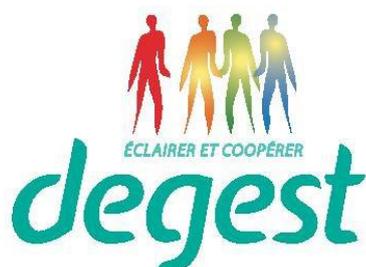
Salaire

**INFO
LUTTES**

Pages 4 - 5

C43^e
Congrès
 4-5-6 Décembre 2019
Dunkerque Bât. L'Avenir

nord
59
la
cgt
union départementale



**Expertise,
études,
conseil,
formation.**

CE

Stratégie/Finance/Social

Prérogatives économiques

- ▶ Analyse des comptes et des budgets
- ▶ Orientations stratégiques
- ▶ Politique sociale - emploi
- ▶ Assistance à la commission économique
- ▶ Etudes libres

Prévention et gestion des difficultés éco & sociales

- ▶ Plans de licenciement
- ▶ Droits d'alerte
- ▶ Fusions - acquisitions
- ▶ Appui à la négociation

Gestion et comptabilité du CE

CHSCT

Conditions de travail

Expertises projet important

- ▶ Réorganisations
- ▶ Suppressions de postes
- ▶ Nouvelles technologies
- ▶ Evaluation / classification

Expertises risque grave

- ▶ Risques psychosociaux
- ▶ Pénibilité
- ▶ Accidents du travail
- ▶ Maladies professionnelles
- ▶ Conflits au travail

Aide à la mise en place d'une politique de prévention

Tous secteurs d'activité & fonction publique

Formation

Agrément formation CE et CHSCT
Formations sur-mesure

Une expertise reconnue

▶ **Enjeux du service public** : transports collectifs, routes, énergies, administrations, emploi, télécommunications.

▶ **Mutations du commerce et de la banque/finance** : grande distribution, grands magasins, commerce spécialisé, banques, assurances, SSII.

▶ **Réorganisations de l'industrie, recours à la sous-traitance, lean** : équipementiers, automobile, verrerie, BTP, maintenance.

▶ **Évolution des services et fonctions support, mutualisation, externalisation, informatisation** : tous secteurs d'activité.

Degest - 13, rue des Envierges - 75020 Paris - Tél: 01 42 40 39 98 - courrier@degest.com - www.degest.com



Alexandre ONG
David ROTOLO

ESPACE COM UD CGT 59

S'informer, se former, se préparer.

Depuis 3 mois un mouvement social s'organise dans les rues, sur les ronds-points .

Le déclic, la hausse des prix du carburant sous prétexte de financer la transition écologique.

Face à lui un gouvernement et un patronat soudés forment une oligarchie sans concession.

La seule réponse apportée aux revendications , un grand bla-bla et une répression aveugle.

Or depuis son accès au pouvoir La République En Marche continue d'organiser ou plutôt de désorganiser le vivre ensemble, les services publics en asséchant ses moyens de financement.

Leurs mantras, leurs crédos sont : Faciliter les licenciements pour favoriser l'embauche, préserver les riches pour aider les modestes, moins de fonctionnaires pour d'avantage de Service Public, moins de sécurité sociale pour plus de justice sociale , plus de drapeaux pour moins de professeurs, restreindre le droit de manifester pour protéger la liberté.

Cette propagande n'a pour but que de gagner notre résignation, notre acceptation.

Ne restons pas résignés ni sidérés par ces artifices diffusés ad nauseam par les mass-média.

Nous sommes dans une guerre de classe.

Leurs armes, c'est la dette, le déficit et les injonctions à les résorber à l'aide d'instruments législatifs mis en place pour favoriser l'évasion ou l'optimisation fiscale.

Ces armes détruisent le vivre ensemble en individualisant les rapports sociaux

Système de santé, protection sociale, services publics, nous devons combattre cette déconstruction méthodique qui favorise le secteur marchand.

Pour cela il faut, s'informer, se former et se préparer.

S'informer : c'est chercher la vérité dans le flot d'information et de propagande gouvernementale.

Se former : c'est s'armer. Pour répondre a ce besoin l'Union Départementale des syndicats CGT du Nord va mettre en place des journées d'étude sur la sécurité sociale.

Se préparer : c'est ensemble élaborer une stratégie, pour porter nos revendications et les transformer en acte concret et visible. Le 52eme congrès de notre Confédération et le 43eme congrès de notre Union Départementale en seront des étapes décisives.

SOMMAIRE

Edito	Page 3
Info luttes	Pages 4 - 5
Espace Revendicatif	Page 7-8-9
L'AVENIR	Page 10-11
INDECOSA-CGT	Page 12
IRHS 59/62	Page 13
Culture	Page 14
Agenda	Page 15

**En 2015 la CGT Amazon a engagé une procédure auprès du tribunal des prud'hommes pour faire reconnaître le statut cariste des salariés au niveau T3 de la convention chez Amazon.
Une trentaine de salariés ont constitué un dossier avec l'appui de la CGT Amazon.**



Le 18 décembre, les 6 premiers dossiers ont été plaidés au Tribunal des Prud'hommes d'Orléans concernant les salariés du site de Saran.

Le délibéré est tombé, **AMAZON** est condamné dans les 6 dossiers.

Les salariés seront reclassés au niveau T3 de la convention collective, ce qui représente en plus mensuellement environ 400€

Domages et intérêts (500€ dans le cadre de l'article 700), le tribunal a assorti sa décision d'un rappel de salaire (entre 23000€ et 36000€ par salarié), de congés payés et de treizième mois.

Le 2 mai se tiendra l'audience pour 7 autres salariés du site de SEVREY.

Quatre salariés du site de Douai ont également saisi le tribunal des prud'hommes.

CHU Lille



Le 22 février 2019 un rassemblement était organisé devant l'Institut Cœur/Poumon du CHU de Lille.

L'institut accueillait en ce début d'après midi, Madame BUZYN Ministre de la santé et Madame BELLOUBET ministre de la justice, venues inaugurer un nouveau service. Ce rassemblement ne s'est pas passé sans heurts, les forces de l'ordre ont procédé à plusieurs arrestations, alors que les manifestants scandaient pacifiquement leurs revendications pour obtenir plus de moyens.

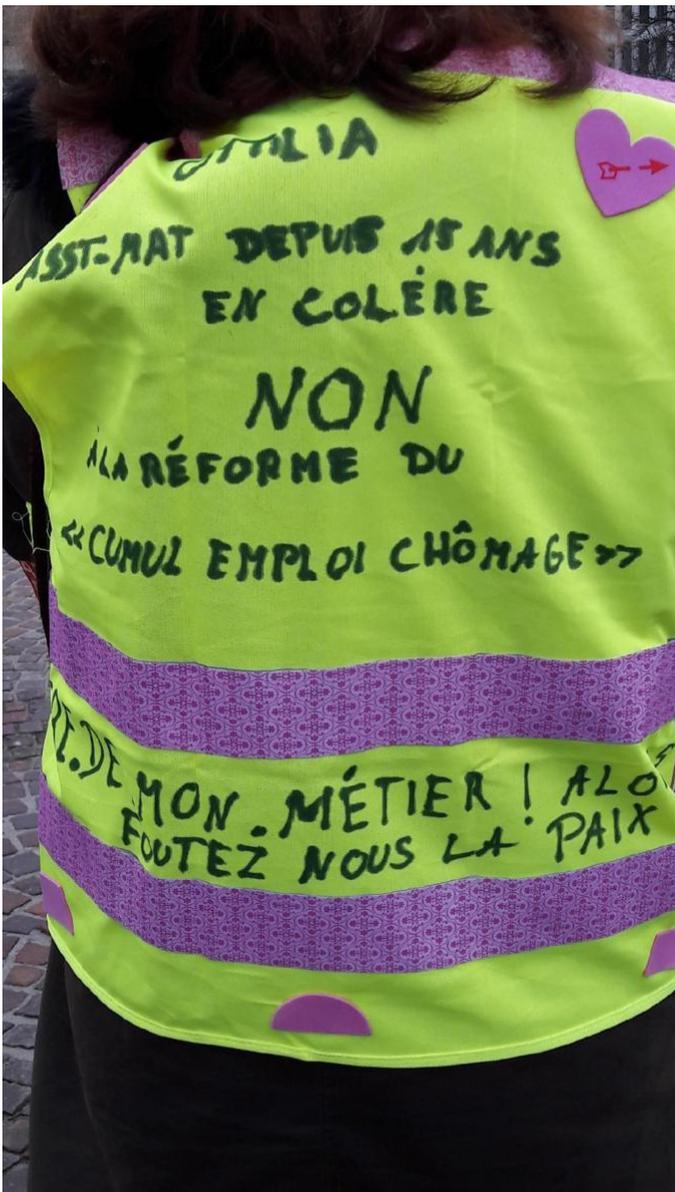
« Pourquoi la police ? on est soignant, on est pacifique ! »

« De l'Argent pour les soignants pas pour les Huissiers ! »

En effet l'institut Cœur/Poumon de Lille a concentré les moyens en matière de cardiologie et de traitement pulmonaire privant les autres hôpitaux de la région de ce type de service.

Assistantes maternelles et salariés du particulier employeur en COLERE !

Assistante maternelle agréée, un beau métier, une passion, des professionnelles formées et qualifiées pour gérer de grosses responsabilités quotidiennement. Mais pourtant une profession mal reconnue. Que feraient les parents sans leur « AssMat » pour accueillir leurs chérubins pendant qu'ils travaillent ?



Fin octobre, une réforme risque de bouleverser et mettre en péril leur situation déjà bien précaire.

Actuellement, il est possible de cumuler plusieurs contrats avec plusieurs parents employeurs pour un salaire total en moyenne entre 1000 et 1500€ par mois.

Dans ces métiers où l'on travaille la plupart du temps pour plusieurs employeurs et où les contrats se succè-

dent au fil des différents événements tels que la scolarisation des enfants, le déménagement des parents, l'hospitalisation des personnes âgées, le complément d'activité versé par pôle emploi est un élément essentiel pour disposer d'un revenu à peine décent.

Lorsque qu'elles perdent un contrat (déménagement ou changement de situation professionnelle des parents, ...) elles peuvent toucher entre 57 et 75% du salaire correspondant en ARE.

C'est cette indemnisation que l'Etat veut réduire en peau de chagrin, occasionnant une perte de revenu de 30 à 300€ par mois pour une assistante maternelle agréée.

Il faut savoir que dans certaines zones il devient de plus en plus compliqué de trouver des contrats de travail, impossible de démarcher, envoyer de CV... Elles sont sur une liste de professionnelles avec des places disponibles et sont contraintes d'attendre que des éventuels employeurs les contactent.

Dans les zones rurales, les « AssMat » sont plus fortement touchées par le chômage et se retrouvent parfois plusieurs mois avant de retrouver un autre contrat.

C'est pourquoi il est vital qu'elles puissent cumuler les ARE avec leur salaire. Si elles sont diminuées, grand nombre d'assistantes maternelles devront arrêter leur activité professionnelle, cela ira à l'encontre des attentes du gouvernement, créant ainsi plus de chômage, plus de précarité et moins de retour à l'emploi.

Si le métier d'assistante maternelle agréée venait à disparaître, les parents auraient plus de difficultés pour travailler à deux à plein temps, car ils devraient assurer la gestion de leurs enfants. A savoir que 86% des parents embauchent une assistante maternelle agréée.

Il est grand temps de réagir, de faire reconnaître, entendre et informer le plus grand nombre.



Après le 2 février, nouveau rassemblement le 9 mars de 10 à 12h Place Rihour à Lille

Le 31 janvier et le 5 février en images



le travail de nuit et le travail posté ne sont pas sans risques pour la santé des salariés...

Bien que très répandus dans notre société, le travail de nuit et le travail posté ne sont pas sans risques pour la santé des salariés qui y sont soumis. Outre les conséquences rapidement visibles (manque de sommeil, fatigue chronique, décalage par rapport aux rythmes sociaux), des effets sur la santé peuvent apparaître à long terme : obésité, diabète, cancer, hypertension...



Les mécanismes physiologiques en jeu sont de mieux en mieux connus, et des actions de prévention et de réorganisation du travail peuvent être mises en œuvre dans les entreprises pour en limiter les conséquences.

Travailler la nuit, le week-end, en horaires postés (3 x 8, 4 x 8, 2 x 12...), en horaires fractionnés est le lot de nombreux salariés en France. Ils sont plus de 40 % (Dares) à être concernés par le travail en horaires atypiques, soit plus de dix millions de personnes.

Le travail de nuit, qui correspond à tout travail effectué entre 21 h et 6 h ou à toute autre période de nuit définie par convention ou accord collectif (**Depuis le 24 septembre 2017, les accords collectifs autorisant le recours au travail de nuit bénéficient d'une présomption de conformité !**), est plus rencontré dans l'industrie, avec 440 000 salariés concernés. Le travail posté, correspond quant à lui aux équipes qui se succèdent en alternance sur un même poste, l'organisation la plus courante étant ce qui est communément appelé les 3 x 8.

Sur le long terme cela entraîne des impacts sur la santé physique (obésité, diabète, risque cardiovasculaire, cancer) et sur la santé mentale (stress, irritabilité, troubles de la mémoire, consommation de substances psychoactives : alcool, café, médicaments). Inévitablement, ces effets se répercutent sur les performances au travail, en engendrant des problèmes de concentration ou de mémoire par exemple.

Selon le Code du travail, le recours au travail de nuit doit être exceptionnel et justifié. La première action de prévention est donc de l'éviter.

Malheureusement, ce n'est pas forcément ce qui est observé dans de nombreux autres secteurs, avec une in-

tensification du travail de nuit et sur des horaires très fluctuants imposés par les donneurs d'ordres de la grande distribution.

Néanmoins, certaines activités ne peuvent se passer de présence humaine continue. C'est le cas des secteurs assurant la continuité de la vie sociale (hôtellerie-restauration, transports terrestres, aériens, ferroviaires, maritimes, de marchandises et de voyageurs), la délivrance de soins (médecins, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants...), la protection et la sécurité des personnes et des biens (militaires, policiers, pompiers, agents de gardiennage), ainsi que certains impératifs de production industrielle. Faute de pouvoir supprimer le travail de nuit, agir sur le système horaire peut contribuer à réduire la désynchronisation interne et la perturbation du sommeil.

Il est par exemple préconisé de faire des rotations de deux ou trois nuits, car jusqu'à trois nuits consécutives sur plusieurs semaines, l'horloge biologique n'a pas le temps de se dérégler, ou encore d'opter pour une équipe de nuit permanente. »

Autres pistes d'action : ajuster la durée du poste de nuit en fonction de la pénibilité des tâches, adapter la nature des tâches selon les heures de vigilance (en programmant par exemple les opérations les plus sollicitantes en début de nuit), insérer des pauses appropriées, organiser des temps de transmission suffisants entre les équipes, favoriser la dimension collective du travail...

Pour le travail posté, retarder le plus possible l'heure de prise de poste en équipe du matin, si possible après 6 h du matin.

Il faut veiller à ce que l'aménagement horaire interfère le moins possible avec la vie familiale et sociale. **Car toucher aux rythmes de travail, c'est toucher à la vie privée.**

Réfléchir à des aménagements des organisations de travail ne peut donc être fructueux dans une entreprise que si une véritable concertation de toutes les catégories de personnel est organisée, en prenant le temps d'identifier les bénéfices et les pertes pour les salariés. Sans oublier de mettre la santé au centre des débats.

A défaut de pouvoir agir sur les horaires de travail ou sur l'organisation des tâches (prévention primaire), la prévention secondaire consiste à informer et à sensibiliser à l'hygiène de sommeil et à la diététique les salariés concernés.

Enfin, au vu des nombreux effets sur la santé identifiés et en l'absence de seuil d'exposition déterminé par les scientifiques, une réflexion sur les parcours professionnels pour maîtriser la durée d'exposition des salariés doit être entreprise.

(Source: « Travail et sécurité »)

Salaire immédiat, salaire socialisé...

La fiche de paie .

Lors de la consultation de notre fiche de paye, spontanément, nous nous contentons de lire la dernière ligne : le montant qui arrivera sur notre compte bancaire pour faire bouillir la marmite.

Mais les autres lignes, à quoi servent-elles ?

Les cotisations sociales :

Ce ne sont pas des « charges » comme nous le rabâchent tous les jours les tenants du « chacun pour soi », mais **du salaire socialisé ou mutualisé, ce « salaire » que l'on touche ensuite à différentes étapes de sa vie :**

- Lors de **périodes de chômage**,
- Lors de période de **maladie** (Sécurité Sociale : Branche maladie),
- Pour aider les **familles** (Sécurité Sociale : Branche famille),
- A la **retraite** (Sécurité Sociale, Branche de retraite)...

Sur mon salaire brut on me prélève différents pourcentages et à mon employeur aussi. **C'est le financement de « Notre protection sociale ».**

Toutes ces cotisations assises sur mon salaire vont dans le « pot commun » et quand j'ai un problème, je bénéficie de droits. C'est le salaire Socialisé.

Les cotisations permettent d'assurer la protection sociale de TOUS car nous sommes tous des assurés sociaux !

C'est la solidarité.

C'est le principe : « *Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* », **pilier de la Sécurité sociale imaginée par le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) adopté sous l'occupation nazie Allemande, le 15 mars 1944, proposant, dans la clandestinité : « un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail »**, qui sera créé à la libération par **Ambroise CROIZAT**, ministre communiste du travail, ancien secrétaire général de fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT, que voudrait mettre à bas le patronat.

Marcel gagne un SMIC de 1800 Euros bruts par mois (Revendiqué par la CGT), 1402,41 Euros nets, il cotise 357,59 Euros, son employeur 763,56 Euros théoriquement *

Huguette gagne un salaire de : 4000 Euros bruts par mois, soit 3116,45 Euros nets, elle cotise 883,55 Euros, son employeur 1.696,79 Euros théoriquement *

« Huguette et Marcel ne cotisent pas la même chose, mais ils vont avoir les mêmes droits (remboursement de soins, indemnités journalières en cas de maladie, de maternité ou d'accident du travail, chômage, retraite, etc.) et seront protégés tous les deux, par le système de protection sociale français. »

**Les calculs ne tiennent pas compte des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs (Loi Fillon) ce qui veut dire que le montant des cotisations de l'employeur est très inférieur. Dont 175,21 Euros de CSG et CSG/CRDS pour Marcel et 390,25 Euros pour Huguette*

La Sécurité Sociale c'est la solidarité nationale entre les régimes :

- Entre gros et petits revenus.
- Entre malades et biens portants.
- Entre actifs et retraités, appelée également solidarité intergénérationnelle que Macron veut liquider !
- Entre personnes avec et sans enfants.

Le financement de la protection sociale n'est pas un coût, mais une richesse, gage du développement de toute la société. Sous prétexte de réduction de ses fausses « charges », le patronat revendique la suppression totale des cotisations dites « patronales » et demande des « exonérations », des « allègements », etc.

A chaque nouvelle exonération, c'est à notre salaire que l'on touche et au final à nos droits, c'est la casse de la Protection sociale au profit des intérêts patronaux !

Remplacer une cotisation sociale par un impôt :

- c'est déconnecter le financement de la sécu du travail et de l'entreprise, qui est le seul lieu de création de richesses,
- c'est exonérer les entreprises de leurs responsabilités dans le financement de la Sécu,
- ce n'est pas faire participer tous les revenus au financement de la sécu puisque la CSG est payée à 88% par les salariés et les retraités.

Sans être exhaustif, la CGT exige :

Une augmentation général des salaires sur la base d'un SMIC à 1800 euros (1 % d'augmentation générale des salaires, c'est 2,2 milliards pour la Sécurité sociale)

Le passage aux 32 heures hebdomadaires sans perte de salaires avec créations d'emplois (permettant d'augmenter le nombre de salariés au travail et donc le nombre de cotisants et la masse totale d'argent disponible pour la Sécurité sociale)

Une réforme du financement de la Sécurité sociale :

- Axée sur la seule cotisation sociale .
- Introduire une surcotisation pour les entreprises qui recourent de façon abusive à la précarité .
- Faire contribuer les revenus financiers des entreprises au financement de la Sécurité au même taux que les cotisations salariales .
- Supprimer les exonérations de cotisations sociales .
- Faire de l'égalité salariale F/H une réalité (environ 5 milliards d'euros de rentrées pour la Sécurité sociale) .
- Supprimer la CSG pour la transformer en cotisation salariale et patronale, ce qui ferait immédiatement une augmentation (véritable) des salaires de 4 % .
- Interdire les licenciements boursiers en accordant de nouveaux droits pour les salariés, notamment sur les choix stratégiques dans les entreprises.
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux... Etc.



Pour mieux appréhender les mécanismes de la sécurité sociale, Socle de la protection sociale.

Pour partager ces connaissances avec le plus grand nombre... Pour mieux la défendre...

Je participe aux journées d'études proposées par l'union départementale CGT du Nord

Le bâtiment de L'AVENIR : notre devoir de mémoire !



L'AVENIR
nous appartient

En août 1900, devant le siège du journal « L'AVENIR » à Dunkerque, Félicien GIRARD, docker et co-fondateur de la CSOP (Conseil Syndical des Ouvriers du Port) lançait le slogan « **L'AVENIR nous appartient** ». Ce mot AVENIR va alors s'inscrire dans une revendication : la création d'une Bourse du Travail. Mainte fois refusée par les pouvoirs publics locaux, les syndicalistes dunkerquois décidaient alors de lancer une souscription publique pour la construire.

De mars 1903 à mai 1904 : il leur aura fallu 14 mois pour passer de l'achat du terrain à l'inauguration de la Bourse du Travail CGT au sein du bâtiment qu'ils nommeront L'AVENIR.



Le bâtiment de L'AVENIR aura un destin étroitement lié à la situation économique, sociale, politique et syndicale du territoire de Dunkerque, du Nord et de la France. En 1936, durant les gigantesques conflits de juin, son toit servira de tribune de fortune aux grévistes pour haranguer les passants et militants. Au cours de la 2^{ème} guerre mondiale, il sera fermé par décret-loi en septembre 1939, et mis sous scellée puis détruit en 1940 par des bombes incendiaires.

Deux décennies plus tard, le bâtiment est confié à **Charles WALDSCHMIDT**, architecte des monuments historiques de la région Nord Pas-de-Calais et à **Charles GADENNE**, grande figure de la création régionale, une inauguration officielle du nouvel « AVENIR » a lieu en novembre 1961.



Au fil des années, le bâtiment de L'AVENIR s'agrandit, se modifie. Puis il se dégrade alors qu'il est toujours autant fréquenté par les syndicalistes, militants politiques et animés par différentes initiatives festives et sportives.



En octobre 2001, il devient propriété de l'Union Départementale CGT des syndicats du Nord. Malheureusement sa dégradation se poursuit faute de réelles ambitions quant à son avenir.

Fin 2016, à la sortie de son 42^{ème} congrès, la CGT du Nord décide de créer une association dénommée « **L'AVENIR nous appartient** ».

Son objectif : réhabiliter L'AVENIR. Depuis le dépôt de ses statuts en mars 2017, toutes les occasions sont saisies pour faire la promotion du bâtiment de L'AVENIR. Et de fait, des adhésions se réalisent, des dons sont versés.

Nous l'avons tous compris, en réhabilitant ce patrimoine de la CGT, sur lequel, ne l'oublions pas, est posée une stèle en hommage aux victimes de l'exploitation capitaliste, en quelque sorte, nous faisons notre devoir de mémoire. L'obligation morale de se souvenir d'événements historiques, souvent tragiques et de ses victimes, afin de faire en sorte que rien ne s'oublie. Au regard de la répression qui s'installe partout aujourd'hui, de la dégradation des conditions de travail et de vie, de la réduction des droits des travailleurs et des citoyens, le bâtiment de L'AVENIR reste une des parties visibles de la résistance de la CGT face aux détenteurs du capital. Mais le temps des conquêtes n'est pas à conjuguer au passé.



En septembre 2018, la commission exécutive de l'Union Départementale réunie à ONNAING avec les Unions locales et unions professionnelles du Nord, ont décidé d'organiser le 43^{ème} congrès de la CGT du Nord en décembre 2019 au bâtiment de L'AVENIR à Dunkerque. 11 mois nous séparent de ce congrès, 11 mois pour faire que les con-

gressistes puissent être accueillis dans de bonnes conditions. 11 mois pour réaliser l'ensemble des travaux.

Comme l'ont fait les syndicalistes avec Félicien GIRARD au début du siècle dernier, lançons-nous le défi de financer la réhabilitation du bâtiment de L'AVENIR pour qu'elle soit terminée dans les temps afin de permettre la tenue du 43^{ème} congrès de l'Union Départementale CGT des syndicats du Nord dans les murs de la CGT au bâtiment de L'AVENIR. Fini d'engraisser les propriétaires de grands complexes comme lors des congrès précédents auprès desquels il fallait payer des dizaines de milliers d'euros pour disposer de leurs locaux. Fini les recherches interminables de salles pour accueillir les réunions et assemblées de la CGT. Le bâtiment de L'AVENIR rénové sera à disposition des syndicats, des fédérations, des associations progressistes.

Chacun selon nos moyens, participons à la réhabilitation de L'AVENIR !

Adhérez, Faites adhérer, Faites des DONs,

A l'Association « L'AVENIR nous appartient » !

Virement sur compte bancaire :
RIB 15629 02702 00046582301 42
IBAN FR7615629027020008230142



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

STRUCTURE :

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

Acceptez-vous de recevoir des informations par mail ? OUI NON

Déclare adhérer à l'association l'avenir nous appartient

Cotisation annuelle:

INDIVIDUEL : 10€ Au-delà _____ €

STRUCTURE : 50€ Au-delà _____ €

Pour ceux qui le souhaitent et/ou qui le peuvent financièrement, vous pouvez compléter votre cotisation par un don ou payer une cotisation en tant que membre bienfaiteur. Votre soutien financier permettra d'améliorer notre action.

Déclare faire un don à l'association l'avenir nous appartient

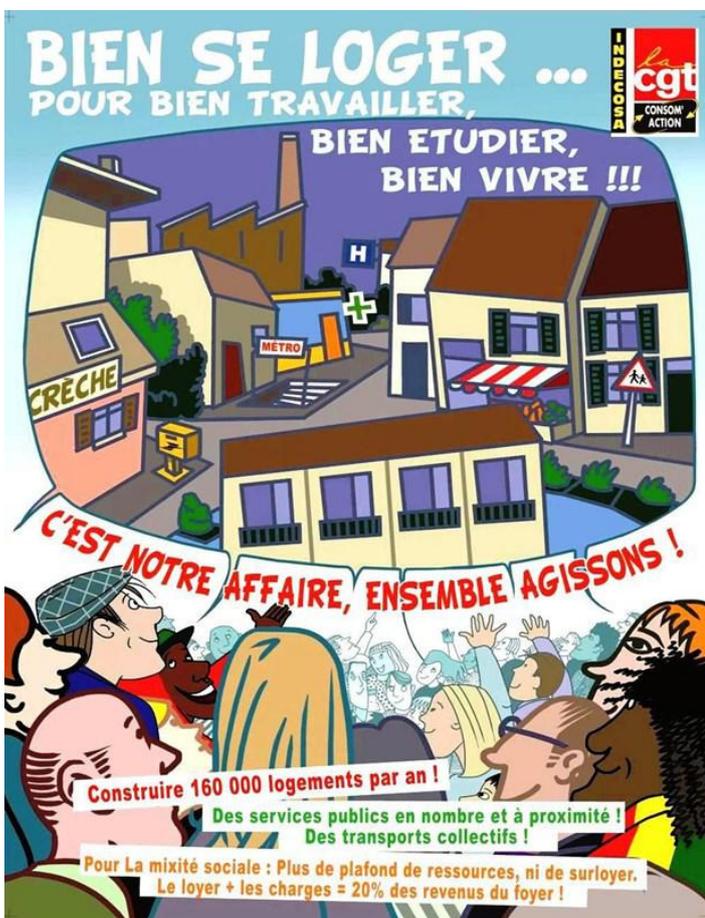
Don : € :

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Elections chez les bailleurs sociaux : Les candidats INDECOSA-CGT toujours plébiscités en 2018 !

Aux termes d'une campagne rondement menée avec les camarades des territoires, les élections pour le renouvellement des représentants des locataires des bailleurs sociaux qui se sont tenues du 15 novembre au 15 décembre 2018 se sont conclues par un renforcement du vote INDECOSA-CGT, là où notre association avait été en capacité de constituer des listes.



En effet, dans un contexte de poursuite de fusions des bailleurs sociaux réduisant leur nombre mais grossissant leur patrimoine, entraînant de fait l'éloignement des instances de décisions des lieux de vie des locataires, il fut difficile de trouver des candidats volontaires pour s'investir dans ces mandats électoraux, chronophages et non reconnus par les employeurs.

Pas de subrogation entre les bailleurs et les entreprises, ce qui représente un sacré handicap pour l'investissement de ces élus.

A l'heure où les français revendiquent un droit à la parole, avec une pleine participation aux décisions citoyennes, l'interrogation est réelle quant au taux de participation des locataires aux élections de leurs représentants qui peine à dépasser les 18%.

Avec un taux de participation en baisse, la CGT progresse de 15 points par rapport à 2014 et devient la 1^{ère} association d'information et de défense des locataires au niveau de 10 bailleurs principalement implantés dans les Hauts de France. Ce qui prouve que le travail d'INDECOSA-CGT est reconnu.



C'est donc au sein des conseils d'administration de PARTENORD Habitat, et des conseils de surveillance de Flandre Opale Habitat, du Cottage social des Flandres, du SIGH, de la SRCJ, de LOGIFIM, de VILOGIA, et de Maisons et Cités que siègeront à nouveau des élus INDECOSA-CGT. Au sein de ces mêmes bailleurs, ils pourront compter sur l'apport des mandats INDECOSA-CGT désignés dans les Conseils de Concertation locative. Un travail d'équipe doit maintenant s'engager en ce début de mandat et ce jusqu'en décembre 2022.

Les revendications CGT et INDECOSA-CGT pour le droit au logement pour bien vivre, bien travailler et bien étudier, ne manquent pas et les élus seront bientôt aptes à les défendre, les formations débutant prochainement et les élus sortant restant disponibles pour accompagner les nouveaux élus.

Nous ne remercierons jamais assez l'ensemble des militants qui s'est investi dans cette campagne 2018.

Que ce mandat 2018-2022 puisse encore voir progresser INDECOSA-CGT au point de convaincre notre confédération d'appeler franchement et ouvertement l'ensemble des syndiqués locataires de bailleurs sociaux à voter INDECOSA-CGT pour les élections de 2022.

Ce soutien confédéral faisant défaut depuis trop longtemps maintenant.

Des permanences INDECOSA-CGT sont ouvertes dans un certain nombre d'Unions Locales du Nord, n'hésitez pas à contacter INDECOSA-CGT NORD pour connaître leurs coordonnées.

Indecosacgt59@gmail.com

03 20 62 11 62.

La sécurité sociale fut longtemps un modèle pour les gouvernements progressistes de la planète. C'est un enjeu de société et son devenir définira le monde dans lequel nous vivrons demain : société de partage et de solidarité ou société inégalitaire. Depuis sa création, elle a toujours été la cible des attaques patronales.

De tout temps les hommes ont cherché à se prémunir contre les maladies, les épidémies... La Charité, l'entraide, le secours, la bienfaisance furent les premiers moyens pour se soigner. Ce besoin de sécurité sociale va s'exprimer de plus en plus avec la révolution industrielle. La mutualité et les caisses de secours seront les premières formes d'une organisation collective de la santé. Le paternalisme social va se développer et tenter de contrer le syndicalisme naissant (caisses d'entraide, cercles d'entreprise, dames patronnesses...). L'Etat sera obligé de légiférer, en 1898, avec une loi qui fera obligation aux entreprises de prendre en charge, par des assurances privées, les accidents du travail. Les compagnies d'assurance feront leur beurre avec cette loi qui ne reconnaîtra pas l'invalidité, les durées d'hospitalisation ou d'arrêt de travail.

La naissance de la Sécurité sociale

C'est en Allemagne, au 19ème siècle, que le chancelier Bismarck, pressé par la montée des idées sociales institue dans son pays un système d'assurances sociales collectif. Le New-deal aux Etats-Unis, inscrira, dans les années 1930, l'intervention de l'Etat concernant la protection sociale et sera mise à mal sous les années Reagan. L'avancée vers une sécurité sociale moderne viendra d'un Anglais William Beveridge qui appellera à constituer l'universalité de la sécurité sociale. Le rapport Beveridge va influencer toutes les constructions de sécurité sociale dont celle de la France à la libération.



En France, la Sécurité sociale vient à maturité avec la libération du pays en 1945. Avec une CGT comptant 5 millions d'adhérents et un parti communiste recueillant plus de 28 % des suffrages, le rapport des forces est du côté des salariés plutôt que du patronat qui s'était rangé du côté de la collaboration vichyste. Le Conseil National de la Résistance sera le grand inspirateur d'un plan de sécurité sociale qui allait ainsi naître dès la libération. Sous l'exigence de dirigeants CGT de l'époque, une première ordonnance met en place le 4 octobre 1945 le régime général de la Sécurité sociale. Puis, c'est Ambroise Croizat, ministre communiste et secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT qui en

sera le véritable artisan politique. L'acte qui l'inscrit définitivement dans la loi portant généralisation de la Sécurité sociale fut voté à l'Assemblée nationale constituante le 22 mai 1946. Dans un pays ravagé par la guerre, Croizat entouré de militants et de Pierre Laroque, haut fonctionnaire et membre du conseil d'Etat, vont construire l'assurance maladie mais aussi la retraite et les allocations familiales. Dès sa mise en place, elle est attaquée notamment après le départ des ministres communistes du gouvernement en 1947. Mais la Sécurité sociale était sur pied dirigée et gérée par les travailleurs et leurs organisations syndicales. Des élections démocratiques furent imposées.

Le patronat, la droite, n'ont jamais digéré cette grande conquête sociale. Ils se sont alors attachés à la dénigrer pour la déconstruire. Ce travail ne fut pas simple. La Sécurité sociale faisait la preuve de sa supériorité sur les assurances privées dans tous les domaines. Cette volonté patronale et de la droite de remettre en cause la Sécurité sociale, en particulier l'assurance maladie, vint dès le retour de De Gaulle au pouvoir en 1958. Cette détermination s'exerce particulièrement concernant le financement par la cotisation que ne veut plus supporter le patronat. En 1965, un véritable catalogue d'exigences patronales est dressé par le CNPF. Les ordonnances de 1967, dénoncées par la CGT, vont effectuer un véritable transfert des responsabilités puisque, dès lors, c'est le patronat qui va peser sur la Sécurité sociale dans son ensemble.

L'enjeu de la cotisation sociale

Les difficultés de la protection sociale sont liées fondamentalement à la faiblesse du taux d'emploi et à l'abaissement du niveau des salaires qui vont se manifester encore plus fortement depuis les années 2000. En effet, la partie cotisation va au pot commun de la Sécurité sociale, c'est le salaire socialisé. Ces fonds remplissent immédiatement leur rôle de solidarité et répartition. La baisse des cotisations dites patronales comme la baisse des salaires, c'est moins d'argent dans les caisses de la Sécurité sociale et donc plus de profit pour les actionnaires et moins de protection sociale pour les salariés et les retraités.

Les gouvernements successifs ont organisé le « trou » de la Sécurité en réduisant ses ressources par la précarisation de l'emploi et par des baisses de cotisations voire des exonérations pour ensuite imposer un abaissement des droits (déremboursements, franchises, sélection des risques, augmentation des forfaits...). L'actuel gouvernement entend aujourd'hui faire de la Sécurité sociale un service minimum et utiliser les excédents pour remplir les caisses de l'Etat !

Le débat, l'action unie et large, pour un haut niveau de santé est le prix à payer pour ne pas voir disparaître notre Sécurité sociale. Plus que jamais les luttes sont nécessaires pour redonner toute sa vigueur et des valeurs solidaires à notre Sécurité sociale.

L'EXPRESSION ARTISTIQUE

Comme dernière liberté de l'homme...

C'est au musée international des Arts Modestes à Sète qu'a eu lieu en 2018 l'exposition : « Evasions ou l'art sans liberté ». Ce musée est à découvrir. Il est constitué de milliers d'objets emblématiques de « L'Art Modeste » (objets aimés, collectionnés, manufacturés et artisanaux). Figurines, gadgets et bibelots, l'art modeste prend ses racines dans l'art brut, l'art naïf et l'art populaire.

Mais revenons à cette exposition qui a rassemblé pour la première fois des œuvres et travaux plastiques créés dans des espaces de privation de liberté : prisons mais aussi camps et lieux d'accueil d'exilés, jusqu'aux camps de concentration...

3 sections étaient proposées :

Tout d'abord, « le dehors imaginaire »

Section de prisonniers et de leurs dessins porteurs de souffrance, d'isolement et de violence (noix de coco découpées, ciselées et croquis par les condamnés de Cayenne, évasions ratées, exécutions, dessins sur mouchoirs ou véritables toiles cirées !).

Ensuite : « Les territoires imaginaires »

Dessins nés de l'angoisse de l'éloignement et de l'attente dans la jungle de Calais (bateaux dessinés pour aller en Angleterre, corps entravés ou pendus, crayonnés sur des supports « maison » et pour certains leurs trajets mouvementés du Soudan à la Sicile, de Paris à Calais...arrestations, maltraitements et souffrances !).

Enfin : « les festins imaginaires »

Nés, à la fois, dans les camps de concentration en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale (documentation trouvée à Ravenbreuck), les recettes et plats exquis ont été dessinés par les prisonniers et des œuvres ont été créées également avec des débris et du matériel quelconque trouvé sur place.

Mais aussi en ex URSS sous Staline et en Chine, sous Mao (documentation trouvée dans les goulags et en Chine).

Dire que la famine et la certitude d'en mourir, les poussaient à transcender leurs souffrances et à créer, il n'y a qu'un pas !

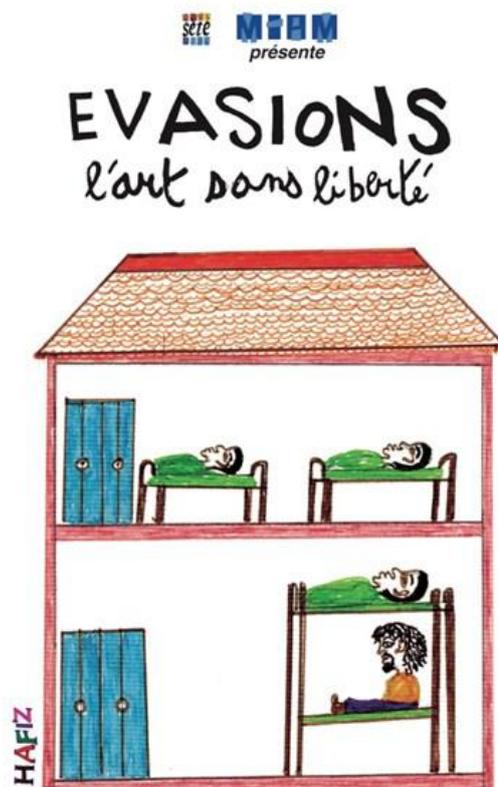
En conclusion, l'art permet donc d'aller vers l'imaginaire pour pouvoir dépasser l'horreur de la captivité, de l'isolement et de l'exil subi ou imposé, de dépasser ses souffrances quand il n'y a plus d'issue, n'y d'espoir de s'en sortir.

Résister par l'art et la littérature aident à lutter !!!

Références : Musée international des « Arts Modeste » - 23 quai du Maréchal de Tassigny 34200 Sète

Ouvrages : « Buchenwald-Dora, l'art clandestin dans les camps nazis » de Marie France Reboul, *Evasions, l'art sans liberté* de Di Rossa Hervé et Duffort Norbert, « Si je vais en enfer, j'y ferais des croquis, d'ailleurs j'ai l'expérience. J'y suis déjà allé et j'ai dessiné » de Boris Taslitzky.

Film : « L'Atelier de Boris » de Christophe Cognet 94



7 avril - 23 septembre 2018



Musée
International
des Arts
Modestes
Sète

Agenda

7 mars : CARSAT -RPS à l'UL de Lille

8 mars : CARSAT - Harcèlement à l'UL de Lille

8 mars : Journée internationales des droits de la femme

9 mars : -ASS MAT en colère Rassemblement 10 à 12h
Place RIHOUR Lille

Du 11 au 15 mars : Niveau 2 (2^e partie) à l'UL de Maubeuge

14 mars : CARSAT -RPS à l'UL de Valenciennes

15 mars : CARSAT - Harcèlement à l'UL de Valenciennes

Du 18 au 22 mars : Niveau 2 (2^e partie) à l'UL de Valenciennes

19 mars : Manifestation régionale interprofessionnelle (14h30 -
Porte de Paris à Lille)

Du 25 au 29 mars : Session 3 - Module 2 Prudis à l'UL de Valenciennes

Du 25 au 29 mars : Session 3 - Module 2 Prudis à l'UL de Dunkerque

Du 1^{er} au 5 avril : Niveau 2 (1^{er} partie) à l'UL de Tourcoing

Faites connaitre vos dates à coordination@cgt59.fr



Retrouvez toutes les infos de l'UD en vidéo sur:

Facebook :UD CGT NORD



YouTube: UDnews#59



Comité de rédaction UD Nord:

Valérie PRINGUEZ - Alexandre ONG -
David ROTOLO

com@cgt59.fr



Les 02 et 03 février 2019 s'est tenu le 7^{ème} week-end annuel de la Campagne BDS France.

Dans le contexte actuel du renforcement de la politique coloniale, criminelle et d'apartheid israélienne, mais aussi de l'accroissement des victoires de la campagne internationale BDS, des militantes et militants de plus d'une quinzaine de villes se sont réunis à Lille.

Ils ont été chaleureusement accueillis par l'AFPS 59-62 et l'UD CGT du Nord dans les locaux CGT de la Bourse du travail.

L'un des grands défis de la Campagne BDS est celui d'un enracinement dans la jeunesse, qui sera stimulé notamment par l'organisation de la semaine internationale contre l'apartheid israélien à laquelle la Campagne BDS France participera à nouveau cette année dans plusieurs villes à partir du 20 mars prochain.



DIAGORIS
Cabinet d'Expertise Comptable

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT



REALISATION : LESTUDIOGRAPHIQUE.COM

3 AXES D'ACTION ET DE CONSEIL

EXPERTISES

POUR COMPRENDRE LES ENJEUX
ET IDENTIFIER LES RISQUES QUI
PÈSENT SUR L'EMPLOI ET LES
CONDITIONS DE TRAVAIL.

FORMATIONS

POUR CONNAÎTRE VOS DROITS
ET VOS MOYENS D'ACTION.

ASSISTANCE

POUR AGIR EFFICACEMENT AVEC
UNE INFORMATION UTILE.

NOS ENGAGEMENTS

- INDÉPENDANCE D'ESPRIT CRITIQUE POUR ÊTRE
UNE FORCE DE PROPOSITIONS.
- METTRE À VOTRE DISPOSITION UNE INFORMATION
UTILE POUR UNE ACTION EFFICACE.
- APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE POUR MIEUX
COMPRENDRE LES ENJEUX.
- UNE RÉACTIVITÉ NÉCESSAIRE POUR ANTICIPER
LES CHANGEMENTS ET ALIMENTER
LE DIALOGUE SOCIAL.

NUMÉRO DIRECT 01 42 17 04 15

DIAGORIS. NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT
CONTACT@DIAGORIS.FR - DIAGORIS.FR